

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des Transports par voie navigable

CEVNI
Code européen des voies de
navigation intérieure

Quatrième édition révisée

Rectificatif



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2010

1. Article 1.01, paragraphe 14 d) (français seulement)
Remplacer le texte existant *par*
L'expression «rives gauche et droite» désigne les côtés de la voie navigable dans la direction de la source vers l'embouchure.
2. Article 1.20, paragraphe 2 d) (français seulement)
Remplacer état d'intoxication *par* état de fatigue ou d'intoxication.
3. Article 2.01 (français seulement)
Insérer, à la fin du titre, et des navires de mer
4. Article 2.05, paragraphe 1, dernière phrase (français seulement)
Remplacer marques primitives *par* marques d'origine.
5. Article 3.14, paragraphe 6 (français seulement)
Remplacer paragraphes 2 et 3 *par* paragraphes 1, 2 et 3
6. Article 3.21 (anglais seulement)
Supprimer, dans le titre, stationary
7. Article 4.06, paragraphe 1 (français seulement)
Après radar, *supprimer* ni
Après intérieur, *insérer* adapté aux besoins de la navigation intérieure
8. Article 6.07, paragraphe 1 c) i) (français seulement)
Après convois, *insérer* montant
9. Article 6.16, paragraphe 2 (français seulement)
Remplacer les bateaux qui effectuent une des manœuvres visées au paragraphe 1 ci-dessus doivent, si la manœuvre envisagée peut ou doit obliger d'autres bateaux à l'exception des bacs *par* les bateaux à l'exception des bacs qui effectuent une des manœuvres visées au paragraphe 1 ci-dessus doivent, si la manœuvre envisagée peut ou doit obliger d'autres bateaux.
10. Article 9.04, paragraphe 6
Supprimer paragraphe 1
Remplacer des feux rouges au lieu de feux bleus *par* des feux (ou des cônes) rouges au lieu de feux (ou de cônes) bleus
11. Article 9.05, paragraphe 1
Remplacer article 4.01 *par* article 4.05
12. Article 9.07, paragraphe 9 (français seulement)
Supprimer, dans le titre, et des barrages
13. Article 9.07, paragraphe 12 (anglais seulement)
Remplacer visibility of less than 1 km *par* reduced visibility
14. Article 9.07, paragraphe 12 (russe seulement)
Supprimer менее 1 км

15. Article 9.07, paragraphe 13 (français seulement)

Remplacer le texte existant *par*

S'agissant de l'article 6.32, les autorités compétentes peuvent :

a) dispenser de la prescription relative à l'émission du signal sonore tritonal ou ne l'appliquer que sur certaines voies navigables ;

b) prescrire des règles supplémentaires pour les bateaux naviguant au radar.

16. Article 9.09 (russe seulement)

Remplacer органы потребовать *par* органы могут потребовать

17. Annexe 8, paragraphe 2 (russe seulement)

Remplacer лицом по течению *par* лицом вниз по течению.
